



*Ambasciata d'Italia
Beirut*

INSCRIPTION ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EXTRA-UE A.A. 2022-2023

*Universités italiennes publiques et privées autorisées à délivrer des titres ayant valeur légale
et Institutions italiennes AFAM publiques et privées autorisées à délivrer des titres ayant valeur légale.*

Suite aux nouvelles dispositions établies pour l'année universitaire en cours par les autorités ministérielles italiennes concernant l'inscription des étudiants étrangers extra-UE à tous les cursus de Licence / Master / Master à Cycle Unique (*Universités/Écoles polytechniques*) ainsi qu'aux cours de Diplôme Académique de 1^{er}/2^e niveau auprès des institutions de Haute Formation Artistique et Musicale-AFAM, aux cours des Écoles Supérieures de Médiation Linguistique (SSML), Écoles de Spécialisation, Doctorats de Recherche, Cours de Perfectionnement, Masters Universitaires (Professionnels) de premier et deuxième niveau, Cours Singuliers, Cours de Langue et de Culture italienne auprès de l'Université pour les Étude de Roma Tre, l'Université pour Étrangers de Perugia, de Siena, de Reggio Calabria "Dante Alighieri", Cours Préparatoires (Foundation Course) pour l'accès aux AFAM, Cours donnés par les Instituts de Spécialisation en Psychothérapie, nous précisons ce qui suit :

1. Les pré-inscriptions universitaires doivent se dérouler et être finalisées dans le délai indiqué par chaque Université/Institution AFAM;
2. Les pré-inscriptions universitaires se feront **à l'avance et obligatoirement** en ligne, d'abord directement sur le site de l'Université/Institution AFAM choisie (avec le paiement éventuel d'un droit d'inscription), puis sur le site www.university.it (sélectionnez l'onglet *International Students* à droite puis *Pre-enroll now*, créez un compte, connectez-vous, sélectionnez à nouveau *Pre-enroll now*, créez une nouvelle inscription, complétez les trois étapes A, B et C, envoyez la demande en utilisant le bouton *Submit*);
3. Les Universités/Institution AFAM enverront un email de confirmation et/ou de préinscription, avec des indications sur la nécessité de présenter ou non une Déclaration de Valeur du diplôme universitaire présenté. Au cas où une Déclaration de Valeur serait requise, contactez le 70/475724 **exclusivement via WHATSAPP** ou le 01/749801-2.

N.B. : *les titulaires de Baccalauréat libanais ou de titres universitaires libanais exclusivement délivrés en langue arabe devront nécessairement présenter une demande de Déclaration de Valeur.*

N.B. 1 : *dans tous les cas, les titres/diplômes à présenter aux universités italiennes devront être dûment légalisés par les autorités locales compétentes (Ministère de l'Éducation et Ministères des Affaires Étrangères) et ensuite par le Service Consulaire de l'Ambassade d'Italie à Baabda.*

4. Pour les cours à programmation nationale, tels que la Médecine, la Médecine Vétérinaire, la Dentisterie, il sera également nécessaire de s'inscrire aux examens nationaux d'admission, activés au cours du mois de juillet (vérifier les dates de début/date limite) sur le même site www.university.it (Login, sélectionnez *Accesso Programmato / IMAT*, puis *Accesso Programmato 2021* pour les cours en italien ou *IMAT 2021* pour les cours en anglais, et suivez la procédure) ; pour le test d'accès aux cours d'architecture, consulter le site de l'Université choisie.

Pour la demande de visa d'études, veuillez-vous référer aux instructions à la page 4 de ce document.

Pour plus d'informations, contactez le 70 475724 exclusivement via WHATSAPP pendant les heures d'ouverture ou consultez le site https://iicbeirut.esteri.it/iic_beirut/fr/.

Pour plus d'informations sur l'offre éducative et sur le quota réservé à l'inscription universitaire des ressortissants étrangers pour l'année universitaire 2022-2023, consultez le site Internet: <http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/>

Documentation requise pour l'obtention de la Déclaration de Valeur

L'obtention de la Déclaration de Valeur prévoit la présentation à l'Institut Cultural Italien au Liban (siège de Hamra) de la demande de préinscription et de la documentation suivante :

Pour les cours de Licence / Master à Cycle Unique / Diplôme Académique de 1^{er} niveau (3 ans)

1. **Diplôme d'École Secondaire Générale (Baccalauréat Libanais) ou équivalent** : en original et 3 copies conformes, le tout légalisé par le Ministère des Affaires Étrangères libanais (timbre français).
2. **Passeport** valable pour au moins deux ans et 1 photocopie (de préférence en couleur).
3. **Une photographie** : format passeport, récente (maximum trois mois).
4. Lettre d'acceptation de l'Université/Institution AFAM choisie.

Pour les cours de Master / Diplôme Académique de 2^e niveau (2 ans)

- 1) **Diplôme universitaire**
 - a) Pour les diplômes délivrés par l'Université Libanaise :
Diplôme ou Attestation de Promotion originale et 1 copie conforme, toutes les deux légalisées par le Ministère des Affaires Étrangères libanais (timbre en français) ;
 - b) Per les titres délivrés par d'autres Universités privées libanaises :
Diplôme ou Attestation de Promotion originale et 1 copie conforme, toutes les deux légalisées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et puis par le Ministère des Affaires Étrangères libanais (timbre en français), outre à une simple copie conforme (sans traduction et légalisation) de l'Attestation d'Equivalence délivrée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur ;
- 2) **Relevé de notes (Transcript)** délivré par l'Université et attestant les examens présentés, en original + 1 copie conforme, toutes les deux légalisées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (si l'université est privée) et puis par le Ministère des Affaires Étrangères libanais (timbre en français) ;
- 3) **Passeport** valable pour au moins deux ans et 1 photocopie (de préférence en couleur).
- 4) **Une photographie** : format passeport, récente (maximum trois mois).
- 5) Lettre d'acceptation de l'Université/Institution AFAM choisie

**Pour informations supplémentaires, contacter le numéro 70 475724 exclusivement via WHATSAPP pendant les horaires d'ouverture ou bien consulter le site https://iicbeirut.esteri.it/iic_beirut/fr/.
Pour un rendez-vous et un contrôle préliminaire de la documentation prière de s'adresser à l'IIC de Hamra, Tel. 01 749801-2.**

Connaissance de la langue pour les cours tenus en italien

Veillez noter que pour suivre des cours dispensés en italien auprès des Institutions Universitaires/AFAM, une connaissance de la langue au niveau B2 du Cadre commun de Référence du Conseil de l'Europe est requise. Les établissements d'enseignement supérieur italiens ont pour tâche de vérifier la compétence linguistique pour l'accès aux cours, en organisant un test de langue italienne, qui est obligatoire pour tous les cours de Licence/Master/Master à Cycle Unique ainsi que pour les cours de Diplôme Académique de 1^{er} / 2^{ème} niveau auprès des Institutions de Haute Formation Artistique et Musicale-AFAM

Aux fins de l'octroi du visa d'études, le Bureau des Visas de l'Ambassade d'Italie se réserve le droit de requérir les documents attestant la connaissance de la langue, ainsi que le droit de procéder à une vérification par un entretien dans ses locaux.

Ce niveau de connaissance peut être prouvé par :

- 1) vérification effectuée par l'institution italienne auprès de laquelle a été présentée la demande d'inscription ;
- 2) la possession d'un Diplôme de Licence italien ;
- 3) la possession d'un Diplôme/Certificat de langue italienne délivrée par l'Université Libanaise-CLT ou par toute autre université locale où il existe un Département d'Études Italiennes ;
- 4) la possession d'un Certificat B2 (CILS, CELI, PLIDA, ROMA3) délivré dans le cadre du système de qualité CLIQ (Certificat de Langue Italienne de Qualité), qui regroupe les organismes de certification actuels (Université pour Étrangers de Pérouse, Université pour Étrangers de Sienne, Université Roma Tre, Société «Dante Alighieri») ou de l'Université pour Étrangers «Dante Alighieri» de Reggio Calabria ;
- 5) en alternative, l'étudiant peut présenter une Attestation prouvant la réussite d'un test de niveau B1/B2 délivré par l'Institut Culturel Italien au Liban ou par toute autre institution libanaise conventionnée avec l'Institut, ainsi que par la Société Dante Alighieri-Comité de Tripoli (Liban Nord), ou une Attestation de réussite à un test de niveau B1/B2 passé à l'IIC au cours des six derniers mois.

Connaissance de la langue pour les cours tenus en anglais

Pareillement, pour les cours en anglais, et aux fins de l'octroi d'un visa d'études, le Bureau des Visas de l'Ambassade d'Italie se réserve le droit de requérir des documents attestant la connaissance de la langue, ainsi que le droit de procéder à une vérification par un entretien dans ses locaux.

Ce niveau de connaissance peut être prouvé par :

- 1) vérification effectuée par l'institution italienne auprès de laquelle a été présentée la demande d'inscription ;
- 2) la possession d'un des documents suivants :
 - Attestation scolaire/universitaire de 1^{er} cycle prouvant que les études ont été effectuées principalement ou entièrement en anglais, pour les élèves des institutions scolaires ou universitaires locales, section de langue anglaise, ou adoptant le système britannique ou américain ;
 - La possession d'un Diplôme universitaire délivré par une institution universitaire adoptant le système britannique ou américain ;
- 3) la possession d'un Certificat de niveau au moins égal à B1/B2 délivré par une institution réputée sérieuse (IELTS, Cambridge, etc.).



**DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION DU VISA
D'ÉTUDES POUR L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE
D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EXTRA-UE
A.A. 2022/2023**

**La documentation devra être remise exclusivement à la société TLSContact Italy
<https://it.tlscontact.com/lb/bey/index.php>**

**Le coût du visa (égal à la contre valeur de 50 Euro en Dollars USA) sera versé
directement à la TLSContact au moment de la présentation de la demande**

Les étudiants désirants obtenir le visa d'études per l'inscription universitaire auprès des institutions universitaires publiques et privée (*Universités/Polytechniques*) et des institutions de Haute Formation Artistique et Musicale-AFAM (*Académies de Beaux-Arts, Académie Nationale de Danse, Académie Nationale d'Art Dramatique, Académies de Beaux-Arts Légalement Reconnues, Conservatoires de Musique, Instituts Musicaux Parifiés et Instituts Supérieurs pour les Industries Artistiques*) doivent préparer la documentation suivante:

- 1) **Deux copies du formulaire de demande de visa** : formulaire National type D, dûment rempli et signé, téléchargeable du site de la Société TLS Contact à l'adresse suivante: https://static.tlscontact.com/media/lb/bey/it/national_application_form.pdf;
- 2) **Passeport** : valable au moins au 30 novembre 2023 et 2 photocopies (de préférence en couleur) + photocopie des éventuels visas Shenghen obtenus au cours des 10 dernières années + timbres de sortie/entrée ;
- 3) **Deux photographies** : format passeport, récentes (maximum trois mois) ;
- 4) **Garantie économique**: L'étudiant doit prouver la disponibilité en Italie d'un montant non inférieur à 6.500 Euros mensuels à partir du 1^{er} septembre 2022 et jusqu'au 30 juin 2023 (garantie minimale requise + coût moyen d'un billet aérien de retour).

La disponibilité de la susdite somme doit être prouvée moyennant :

- Relevé de Compte d'un compte courant "fresh" personnel accessible de l'Italie, ou bien,
- Bourse d'Études adéquate élargie par des Institutions et des Organismes italiens notoirement crédibles, y compris les Universités.

En alternative :

- Relevé de Compte d'un compte courant "fresh" des parents, accessible de l'Italie ;
- Relevé de Compte d'un compte courant d'un citoyen italien ou étranger régulièrement résident en Italie (PAS un étudiant).

N.B. : Il est en tous cas nécessaire de joindre les Relevés de Compte, la concernant le travail des parents, la déclaration de prise en charge de la part de la personne qui se porte garante résidente en Italie.

- 5) **Assurance sanitaire** : police d'assurance (Travel insurance) d'au moins 3 mois à partir du jour d'arrivée en Italie, couverture minimum de 30.000 Euros. L'étudiant devra par la suite contracter une police sanitaire annuelle en Italie, qu'il présentera aux autorités compétentes au moment de la demande de permis de séjour pour motif d'études ;
- 6) **Réservation d'un billet aérien aller et retour (formule "Open" validité au 31 juillet 2023)** (en démontrer la possession au moment de la demande de visa) ;
- 7) **Disponibilité d'un logement adéquat sur le territoire italien** : réservation hôtelière/AirBnB 30 jours minimum, ou contrat de location, ou lettre d'hébergement selon le modèle adopté par le Bureau des Visas. L'éventuel acompte pour la réservation hôtelière/Airbnb peut être payée par virement bancaire, en cas de rejet de la carte de crédit;
- 8) **Extrait de famille** : copie originale avec simple traduction en italien/anglais/français (légalisation non nécessaire), **récente** (maximum trois mois) ;
- 9) **Relevé bancaire du tuteur légal** : le relevé doit couvrir les trois derniers mois.
- 10) **Autorisation au voyage de la part des tuteurs légaux** : en cas d'âge mineur, l'étudiant devra fournir une autorisation au voyage, rédigées par un notaire et dûment traduite en italien.
- 11) **Document attestant l'inscription universitaire** : Mail de confirmation envoyé automatiquement par le site University.it et lettre d'acceptation de la candidature/inscription effective à l'Université.
- 12) **Document attestant la connaissance de la langue dans laquelle l'étudiant va étudier:** (voir page 3)

N.B. : Le Bureau des Visas de l'Ambassade d'Italie se réserve la faculté de demander tout autre document considéré nécessaire.